

DECISION N° DC 15/25

Attribution du marché 25.003-2 relatif aux animations sur la prévention des déchets dans le cadre du dispositif Ecoles Durables

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 13 mars 2025, parue sur LeParisien.fr et sur le profil acheteur du SIOM, <http://siom-vallee-chevreuse.e-marchespublics.com> le 13 mars 2025, annonce n°1081268,

Vu l'offre remise par l'Association OSE ZD, sise 7 place Pierre Sémard, 91 300 Massy,

Considérant la volonté du SIOM de sensibiliser les enfants des écoles de son territoire à l'environnement et à la réduction des déchets, de manière pédagogique, ludique et interactive,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer le marché relatif aux animations sur la prévention des déchets dans le cadre du dispositif Ecoles Durables, à l'association OSE ZD, sise 7 place Pierre Sémard, 91 300 Massy

ARTICLE 2 :

Deux candidats ont répondu à la consultation. Lors de l'ouverture des plis il a été constaté que l'ensemble des offres étaient complètes, elles ont été jugées recevables. Le classement des offres est le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	1	OSE ZD
2	2	LA RECYCLERIE DU GATINAIS

En conséquence, le marché est attribué à l'association OSE ZD qui a d'ores et déjà fourni les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

ARTICLE 3 :

L'accord-cadre est à bons de commande, en application de l'article R 2362-8 du code de la commande publique, avec détermination d'un minimum et d'un maximum annuels exprimés en quantité de représentations à assurer, comme indiqués ci-dessous:

- quantité minimale annuelle de représentations : 2
- quantité maximale annuelle de représentations : 40

A titre indicatif, le prix unitaire d'un spectacle est de 190 € TTC. Le prix pour deux représentations la même journée dans le même lieu est de 380 € TTC.

ARTICLE 4 :

Les accords-cadres sont conclus pour une durée allant de la date de notification au 1er mars 2027. Ils ne sont pas reconductibles.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le **19 MAI 2025**
Pour le Président

Jean-François VIGIER

Décision : Transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : **22 MAI 2025**

Affichée le :

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau****Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC15_2025
Date de la décision:	2025-05-19 00:00:00+02
Objet:	Attribution du marché 25.003-2 relatif aux animations sur la prévention des déchets dans le cadre du dispositif Ecoles Durables
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20250519-DC15_2025-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20250519-DC15_2025-AU-1-1_0.xml	text/xml	948
nom original: dc 15 2025.pdf	application/pdf	256045
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20250519-DC15_2025-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	256045

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	22 mai 2025 à 16h05min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 mai 2025 à 16h10min03s	I'enveloppe 1214044 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	22 mai 2025 à 16h15min05s	I'enveloppe 1214044 passe en transmis
Acquittement reçu	22 mai 2025 à 16h20min02s	Reçu par le miat le 2025-05-22